

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité



Carghese

— CASA CUMUNA —

ARRÊTÉ

ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Le Maire de la commune de CARGESE,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Vu la délibération en date du 08.09.2021 portant détermination des ratios promus/promouvables ;

Vu l'arrêté en date du 15 décembre 2021 portant sur l'instauration des lignes directrices de gestion au sein de la commune ;

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi comme suit (avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe) :

ORDRE, NOM ET PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET DE LA NOMINATION
1. Toussaint SERPAGGI	Adjoint administratif	01.03.2024

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au CDGFPT de la Corse-du-Sud, qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L.522-26 du Code général de la fonction publique.

Article 3 : La Secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Bastia, ou sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé d'un recours

administratif dans les mêmes conditions de délais. En cas de recours administratif préalable, le délai de recours contentieux est prorogé.

Fait à Cargèse, le 22 janvier 2024.

Le Maire,
François GARIDACCI

